



SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

Date de la convocation : 05 Septembre 2024

Secrétaire de séance : Jean-Claude MESSAGER

Nombre de délégués en exercice le jour de la séance : 73

I Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (C.A.P.H.) : 29 délégués titulaires

FOURMAUX Jean Michel (Abscon) – CACHOIR Bruno (Bellaing) – TENEUL Arnaud (Bousignies) –
LECLUZE Bruno (Brillon) – LANNOY Bernard (Bruille Saint Amand) – Philippe CORNU (Château
l'Abbaye) – LEMOINE Solange (Denain) - CHOQUET Justine (Emerchicourt) – ABDELOUAHED
Olivier (Escaudain) – BOURGHELLE Jacques (Flines lez Mortagne) – BOUDREZ André (Hasnon) –
RYCKELYNCK Jean Paul (Haveluy) – HUGUES Stéphanie (Hélesmes) – BOITTIAUX Daniel (Hérin)
– GABET Jérémy (La Sentinelle) – MESSAGER Jean Claude (Lecelles) – FINET Florian (Maulde) –
THURU Gérald (Millonfosse) – QUIEVY Michel (Mortagne du Nord) – DUBOIS Jacques (Nivelle) –
PIRAUT Jean Pierre (Oisy) – TRIFI Patrick (Raismes) – BORAÈVE Alain (Rosult) – DEBONNET
Brigitte (Rumegies) – DUFOUR Patrick (Saint Amand les Eaux) – WADBLED Géry (Sars et Rosières)
– PINOY Jacques (Thun Saint Amand) – CATTIAU Géry (Wallers) – PROUVEUR Alain (Wavrechain-
sous-Denain)

II Communauté de Communes Cœur de l'Ostrevent (C.C.C.O.) : 20 délégués titulaires

BARTOSZEK Xavier (Aniche) – DEVENOT Georges (Auberchicourt) – SANNIER Christophe
(Bruille lez Marchiennes) – SERRURIER Yvon (Ecaillon) – DALY Jean François (Erre) –
GOURMAUD Alain (Fenain) – GAZET Christian (Hornaing) – LEGER André (Lewarde) –
VIREMOUNEIX Frédéric (Loffre) – FRANCKOWIAK Séverine (Marchiennes) – BRASSART Daniel
(Masny) – SAVARY Jean (Monchecourt) – DE CESARE Salvatore (Montigny en Ostrevent) –
PACIOCCO Gilles (Pecquencourt) - DELECLUSE Marc (Rieulay) – TIEFENBACH Jean-François
(Somain) – VANDEWALLE Catherine (Tilloy Lez Marchiennes) – SOQUET Eric (Vred) – PILLOT
Marc (Wandignies Hamage) – BRICOUT Patrice (Warlaing)

III Communauté de Communes Pevèle – Carembault (C.C.P.C.) : 18 délégués titulaires

DEKERLE Gilbert (Auchy lez Orchies) – DELCOURT Philippe (Bachy) – DEPRAETERE Didier
(Bersée) – BRIDAULT Thierry (Beuvry la Forêt) – FENOT Sophie (Bourghelles) – VALIN Jean Marie
(Bouvignies) – CHOCRAUX Bernard (Cappelle en Pévèle) – NOCK Gérard (Cobrieux) – FROMONT
Pascal (Coutiches) – CAPELLE Hervé (Genech) – DUPIRE François (Landas) – DESCAMPS François-
Hubert (Moncheaux) – BRANLY Damien (Mons en Pévèle) – DELMOTTE Jacques (Mouchin) –
GRAS Jean Luc (Nomain) – DERACHE Guy (Orchies) – LICTEVOUT Valérie (Saméon) –
BOURGHELLE KOS Nadège (Thumeries)

V Douaisis Agglo : 6 délégués titulaires

MORTELETTE Nadine (Anhiers) – GEORGES Florence (Faumont) – COPIN Jean Paul (Flines lez
Raches) – FONTAINE Jean Paul (Lallaing) – MEIGNOTTE Patricia (Raches) – MORTREUX David
(Raimbeaucourt)

Nombre de Membres Présents avec voix délibérative : 40
Nombre de Membres Présents ou Représentés : 42

Etaient présents en qualité de délégués titulaires : 35

CAPH : TENEUL Arnaud - LECLUZE Bruno – BOUDREZ André - BOITTIAUX Daniel –
MESSAGER Jean-Claude - DUBOIS Jacques – BORAÈVE Alain - WADBLED Géry – PINOY
Jacques – CATTIAU Géry

CCCO : DEVENOT Georges - SERRURIER Yvon – DALY Jean-François – GOURMAUD Alain –
GAZET Christian – SAVARY Jean – DE CESARE Salvatore - DELECLUSE Marc —TIEFENBACH
Jean-François

CCPC : DEKERLE Gilbert - DELCOURT Philippe – FENOT Sophie – VALIN Jean-Marie -
CHOCRAUX Bernard – CAPELLE Hervé - DUPIRE François - DESCAMPS François-Hubert –
DELMOTTE Jacques – GRAS Jean-Luc – DERACHE Guy – LICTEVOUT Valérie

DA : MORTELETTE Nadine – COPIN Jean-Paul – FONTAINE Jean-Paul – MORTREUX David -

Délégués suppléants remplaçant un délégué titulaire : 5

CAPH : WARDZIAK Jean-Claude – PYNTE Eric

CCPC : ROUSSEAU Laurent

CCCO : DELASSUS Grégory – DEPRET Fabien

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir à un délégué titulaire de son EPCI : 2

CAPH : Bernard LANNOY à MESSAGER Jean Claude

CCCO : BRASSART Daniel à DELECLUSE Marc

Délégués suppléants présents avec leur délégué titulaire (sans voix délibérative) : 4

CAPH : DEROO Matthieu (Nivelle) ; SCHERER Murielle (Hérin) ; DUYCK Michel (Sars et
Rosières)

CCPC : DELMOTTE Régis (Landas)

Délégués excusés : 2

CAPH : TRIFI Patrick – BOURGHELLE Jacques

DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article L.612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,
Vu la délibération du Comité Syndical en date du **10 Avril 2024** approuvant le budget primitif,
Considérant la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires comme suit :

1) Le solde d'investissement reporté au **001** relatif à l'inscription des restes à réaliser est erroné du fait d'une double comptabilisation budgétaire au titre de l'année 2024. A cet effet, il convient d'opérer à la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **DIMINUTION des crédits du compte de recettes n° 001**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS
R - 001 – SOLDE D'EXECUTION N-1	- 501.805,04 €

✓ **DIMINUTION des crédits du compte de dépenses n° 2315**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS
D - 2315 – INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	- 501.805,04 €

2) Le montant des crédits ouverts au compte **204181** du budget 2024 correspondant au reversement d'une subvention à HIT (programme INTERREG) pour la réalisation de la Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) de Rumes d'un montant de **500.000 €** est erroné. Le montant définitif s'élève à **515.375,50 €**. A cet effet, il convient d'opérer à la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **AUGMENTATION des crédits du compte de dépenses n° 204181**

SECTION D'INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DE CREDITS
D - 204181 – BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	+ 15.375,50 €

✓ **DIMINUTION des crédits du compte de dépenses n° 2031**

SECTION D'INVESTISSEMENT	DIMINUTION DE CREDITS
D - 2031 – FRAIS D'ETUDES	- 15.375,50 €

3) Le montant des crédits ouverts au compte **2804181** du budget 2024 correspondant à l'amortissement d'une subvention à HIT pour la réalisation de la Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) de Rumes d'un montant de **1.908,58 €** nécessite d'être actualisé à hauteur de **+ 33.077,98 €**. Le montant définitif s'élève à **34.986,56 €**.

A cet effet, il convient d'opérer à la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **AUGMENTATION des crédits du compte de recettes n° 2804181**

SECTION D'INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DE CREDITS
R - 2804181-040 – BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	+ 16.951,27 €

Et à la **SECTION DE FONCTIONNEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **AUGMENTATION des crédits du compte de dépenses n° 001**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DE CREDITS
D - 6811-042 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	+ 16.951,27 €

4) Dans le cadre de la **NEUTRALISATION BUDGETAIRE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**, il convient d'opérer à la **SECTION D'INVESTISSEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **AUGMENTATION des crédits du compte de dépenses n° 198**

SECTION D'INVESTISSEMENT	AUGMENTATION DE CREDITS
D - 198-040 – NEUTRALISATION AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	+ 16.951,27 €

Et à la **SECTION DE FONCTIONNEMENT**, les modifications budgétaires suivantes :

✓ **AUGMENTATION des crédits du compte de recettes n° 77681**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	AUGMENTATION DE CREDITS
R - 77681-042 – NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	+ 16.951,27 €

Le Comité Syndical, sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE de:

DIMINUER les recettes à l'imputation **001** et les dépenses de l'imputation **2315** en section d'investissement à hauteur de **501.805,04 €**,

AUGMENTER les dépenses à l'imputation **204181** de la section d'investissement à hauteur de **15.375,50 €** et de **DIMINUER** les dépenses à l'imputation **2031** de la section d'investissement à hauteur de **15.375,50 €**.

AUGMENTER les recettes à l'imputation **2804181-040** de la section d'investissement à hauteur de **16.951,27 €** et d'**AUGMENTER** les dépenses à l'imputation **6811-042** de la section de fonctionnement à hauteur de **16.951,27 €**.

AUGMENTER les dépenses à l'imputation **198-040** de la section d'investissement à hauteur de **16.951,27 €** et d'**AUGMENTER** les recettes à l'imputation **77681-042** de la section de fonctionnement à hauteur de **16.951,27 €**.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Certifié exécutoire

par le Président, compte-tenu de la

réception en Sous-Préfecture le 02/10/2024

et de la publication le 02/10/2024

Saint-Amand-les-Eaux, le Président

M. Delecluse



smapi

Syndicat des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations

19, Résidence Saint-Martin
 Place du 11 Novembre
 59230 Saint-Amand-les-Eaux
 Tél. : 03 27 48 87 87

Pour Extrait conforme,

Le Président,

Marc DELECLUSE

M. Delecluse

M. Delecluse